

Education

## Salaires des enseignants : le compte n'y est toujours pas, selon les syndicats

Les 10% d'augmentation en moyenne ne concerneront pas tous les professeurs, comme le confirment les deux scénarios présentés mardi aux syndicats par le ministère de l'Education nationale.



Des enseignants lors d'une manifestation pour les salaires et les services publics, à Perpignan le 17 mars. (Jc Milhet/Hans Lucas)

par [Cécile Bourgneuf](#)

publié le 25 janvier 2023 à 18h00

Pap Ndiaye avait promis un «*choc d'attractivité*» pour le métier d'enseignant. Les hypothèses de travail du ministère de l'Education nationale, sur [la revalorisation «inconditionnelle» des enseignants](#), à partir de septembre 2023, ont été présentées mardi aux syndicats. Et elles se concentrent effectivement sur le premier tiers de carrière pour attirer des candidats dans le métier.

### Les fins de carrière mis de côté

L'enveloppe était connue, elle contient 635 millions d'euros pour les quatre derniers mois de 2023, soit 1,9 milliard en année pleine. Cet argent est censé être dédié à une augmentation de l'ordre de 10% des salaires «*pour tous les enseignants*», comme l'avait promis Macron, mais à laquelle le gouvernement accole depuis des mots volontairement imprécis : «*environ*», «*en moyenne*». Effectivement, selon le document de travail consulté par *Libération*, cette augmentation n'est pas la même pour tous, elle sera dégressive, et les personnels en fin de carrière sont même mis de côté dans l'une des options envisagées.

Deux hypothèses de travail sont sur la table. Scénario A : une augmentation de salaires pour les enseignants jusqu'à vingt-six ans de carrière, soit 70% des titulaires selon le document du ministère. Les professeurs en fin de carrière ne seront donc pas augmentés. Scénario B, tous les enseignants, peu importe leur ancienneté, verront leur salaire augmenter, mais dans une moindre mesure. «*Des hauteurs indignes du déclassé salarial de nos professions pour bon nombre de nos collègues*», juge dans un communiqué le Snes-FSU, principal syndicat du secondaire.

Dans les deux options envisagées, les évolutions sont les mêmes dans les six premières années de carrière. Emmanuel Macron avait promis 2 000 euros net mensuels pour les enseignants en début de carrière, mais ce ne sera pas tout à fait le cas. Lors de leur première année d'enseignement, les professeurs stagiaires seront augmentés de 164 euros net, soit un salaire de 1 822 euros net par mois. Les néotitulaires (un à deux ans d'ancienneté) passeront en revanche bien à 2 079 euros net par mois, soit une augmentation de 153 euros.

Dans les deux scénarios, ce sont les professeurs entre six et onze ans et demi d'ancienneté qui seront les plus augmentés, avec 281 euros (option A) ou 292 euros de plus (option B), soit 2 300 net par mois. Mais ensuite, les hausses seront moindres. Entre dix-huit et vingt-deux ans d'ancienneté, les profs ne gagneront que 85 à 114 euros de plus, et ceux ayant vingt-deux ans de carrière seulement 36 euros de plus (option A) à 78 euros de plus dans le deuxième scénario. Les contractuels seront aussi concernés par ces augmentations, avec en 133 euros brut (le calcul n'est pas fait en net) par mois pour tous.

#### **Un mode de calcul «scandaleux»**

*«Tous ceux qui ont plus de vingt ans d'ancienneté sont laissés pour compte alors qu'ils subissent aussi l'inflation, ont perdu en pouvoir d'achat et ne trouvent toujours aucune trace de reconnaissance», regrette Stéphane Crochet, du SE-Unsa (syndicat minoritaire).* Pour les fins de carrière, le ministère réfléchit toujours à l'idée de faciliter les passages dans les deux grades qui permettent de mieux gagner sa vie après plusieurs années d'expérience. Il s'agit de la «hors-classe», accessible à partir de vingt-cinq ans d'expérience, et de la «classe exceptionnelle» (le dernier grade réservé à seulement 10% des enseignants).

En lisant le document de travail, les syndicats ont vite relevé l'entourloupe autour du mode de calcul du ministère pour parvenir à une augmentation moyenne de 10% pour les enseignants. «*Le gouvernement n'avait pas assez d'argent dans l'enveloppe. Donc pour arriver à cette moyenne, il inclut en réalité d'autres mesures qui ont déjà été prises comme la prime d'attractivité de Blanquer et la prime informatique de 150 euros*», relève Jean-Rémi Girard, président du Syndicat national des lycées et des collèges (Snalc). Le dégel du point d'indice de tous les fonctionnaires, revalorisé de 3,5% en juillet dernier est aussi inclus dans le calcul. «*C'est scandaleux. Non seulement nous ne sommes pas tous augmentés de 10%, mais cette augmentation est en réalité lissée dans le temps, depuis 2020*», ajoute Jean-Rémi Girard.

Les syndicats attendent avec impatience la réunion, début février, sur le deuxième levier de rémunération prévu par le gouvernement. Il s'agit de celui lié au fameux «pacte», qui prévoit d'augmenter les profs acceptant de nouvelles missions dans leur agenda déjà bien chargé.